



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC

RAPPORT FINANCIER 2017

Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le rapport financier pour l'année 2017 sera déposé lors de la séance régulière du Conseil municipal qui aura lieu le lundi 14 mai 2018 à 20 h au 435, 1^{ière} rue Pied-de-la-Montagne.

DONNÉ à Ste-Marcelline-de-Kildare, ce 30^e jour d'avril 2018.

Chantal Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Municipalité, le 30^e jour d'avril 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 30^e jour d'avril 2018.

Chantal Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière